



# BILAN DE COMPÉTENCES

 96.1% de taux de satisfaction

## OBJECTIFS

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé
- Les demandeurs d'emploi (la demande doit être faite auprès de Pôle Emploi, de l'APEC ou de Cap Emploi)
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non-titulaires, etc.)

## COÛT DE LA PRESTATION

1 608 € (finançable CPF)

## DURÉE

24 heures donc 18 heures d'accompagnement

## MODALITÉ DE LA PRESTATION

Présentiel

## CONTACT

 [contact@accords-majeurs.fr](mailto:contact@accords-majeurs.fr)

 09.53.12.80.00

 **Accords Majeurs Coaching Formation**  
2B Avenue de Marbotte  
Immeuble Marbotte Plaza  
21000 Dijon

## DÉROULEMENT

Le bilan de compétences est composé de 6 à 8 séances d'entretiens de face à face et de passations des tests (16 à 18 heures). Ces séances sont espacées d'une à deux semaines (amplitude de 8 semaines environ) permettant au bénéficiaire d'élaborer ses réflexions et recherches personnelles liées à son projet. Il dispose pour cela de 6 heures environ (au minimum !).

### UNE PHASE PRÉLIMINAIRE

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- Déterminer le format le plus adapté à la situation et définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

### UNE PHASE D'INVESTIGATION

- Construire le projet professionnel du bénéficiaire.
- Vérifier la pertinence du projet

### UNE PHASE DE CONCLUSION

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projet(s) professionnel(s)
- Prévoir un plan d'action sur un ou plusieurs projet(s)
- Mise en place d'un suivi personnalisé (au besoin)